



PAR COURRIEL

Montréal, le 20 septembre 2021

Direction du Secrétariat corporatif

OBJET : Demande d'accès à l'information

N/D : 6122.05.739

Monsieur,

Tel que confirmé par courriel le 8 septembre dernier, nous vous donnons accès aux informations visées par votre demande d'accès mentionnée en rubrique.

Au début de la pandémie de COVID-19, Loto-Québec a dû procéder à la fermeture de ses établissements de jeux en date du 13 mars 2020. Tel que déjà mentionné dans divers médias, à ce moment, il était impossible pour la Société de prévoir la durée de l'interruption de ses activités commerciales et la priorité de la Société était de maintenir la main-d'œuvre et l'expertise. C'est ainsi que la Société, dans ce contexte exceptionnel, a continué à verser le salaire de 3 753 employés qui n'étaient pas en mesure de fournir leur prestation de travail, et ce pour un montant total de 53,6 M\$.

Par ailleurs, à la fin juin, il était clair que la reprise des activités ne se ferait que de façon graduelle et la Société devait revoir son mode de fonctionnement, visant un alignement entre ses besoins en effectif et une baisse significative de ses revenus. Pour ce faire, elle a mis en place plusieurs mesures d'économie touchant les opérations et le personnel dont la mise à pied temporaire de certains employés.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

FR/ip